

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2003

Original: français

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)**Lettre datée du 16 avril 2003, adressée au Président du Comité
par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le rapport que le Gouvernement algérien présente au Comité créé par la résolution 1267 (1999) en application des paragraphes 6 et 7 de la résolution 1455 (2003) du Conseil de sécurité (voir annexe).

Le rapport ci-joint comprend également une liste de groupes et d'individus associés à l'organisation Al-Qaida que le Gouvernement algérien souhaite voir porter sur la liste du Comité.

Le Gouvernement algérien est prêt à fournir d'autres rapports et renseignements au Comité si celui-ci le demande.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah **Baali**



**Annexe à la lettre datée du 16 avril 2003, adressée
au Président du Comité par le Représentant permanent
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de l'Algérie sur la mise en oeuvre
de la résolution 1455 (2003) du Conseil de sécurité**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Répression de l'infraction à la législation des changes et des mouvements de capitaux	4
III. Répression du financement du terrorisme et lutte contre le blanchiment d'argent	7
IV. Adaptation du code pénal et du code de procédure pénale	10
V. Gel des fonds	10
VI. Réglementation et mesures de prévention et de lutte contre les armes chimiques	11
VII. Les groupes algériens et individus associés à l'organisation Al-Qaida	12
VIII. Conclusion	20

